

Flash cultures – N°27 Observations du lundi 3 septembre 2019

Une plante avec des fleurs « jaune » me semble particulièrement se propager à peu près partout dans notre département cette année. Voir photos ci-dessous.



Sentiment partagé ce matin avec Emmanuel Schouvey alors que l'on parlait d'Ambroisie, il ne reste plus qu'à lui mettre un nom. Fleur ressemblant à celle de la linaière bâtarde, Emeric Courbet me conseille de rechercher dans les linaires. Bingo c'est de la linaière commune.

Quelques infos glanées de ci de là : C'est une vivace... Si elle est considérée comme toxique, elle contient des substances diurétiques... Employée autrefois pour colorer le linge en jaune,... toxique pour le bétail... propriétés anti-inflammatoires diurétiques et laxatives... administrée pour les problèmes de prostate et les difficultés à uriner... ramollit les selles ...en usage externe contre les phlébites, les ulcères variqueux, les hémorroïdes... En attendant peut-être qu'un ou une « spécialiste » nous en dise plus sur cette belle plante.

COLZA D'HIVER

* **Stade** : Non semé à 8 feuilles. Les semis de fin août lèvent plus ou moins bien (importance du type de sol et de la préparation).

- 6 à 8 feuilles pour les premières parcelles de colza ensemencées fin juillet.
- 4 à 6 feuilles pour celles implantées début août.
- 2 à 3 feuilles pour celles semées aux environs du 15 août.
- Non levé à 2 feuilles pour les semis postérieurs au 20 août.

* **Désherbage** : Dans les parcelles levées, les repousses de céréales sont généralement nombreuses voire très nombreuses. Au-delà de 5 à 10 repousses/m², Terres Inovia considère qu'il faut intervenir pour les détruire. On traitera le plus tôt possible, soit généralement à 3 feuilles de la graminée puisque plus la plante est jeune plus la dose d'herbicide pourra être réduite. Le stade du colza importe peu, par contre il faut que les repousses soient toutes levées puisque les herbicides autorisées en post-levée à ce stade précoce sont des produits à action foliaire et systémique. L'hygrométrie doit être supérieure à 60 % et les températures poussantes (> à 10°C).

Liste de produits antigraminées de post-levée non exhaustive autorisée sur repousses de céréales et sur graminées tels que vulpin et ray-grass et dose* efficace en fonction du stade:

| Produit commercial | Repousse de céréales + Vulpin | | Ray-grass |
|---------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------|
| | 2-3 feuilles | Tallage à montaison | |
| AGIL/AMBITION + huile | 0.4 | 0.5 | 0.7-(0.8-1) |
| CENTURION 240 EC/SELECT + huile | 0.4 | 0.5 | |
| FOLY R/NOIROT | 0.8 | 1 | 1 |
| FUSILADE MAX | 0.6 | 0.8 | 1 |
| LEOPARD 120 + huile | 0.2 | 0.25 | 0.4 |
| PILOT/ETAMINE + huile | 0.5 | 0.6 | 1 |
| STRATOS ULTRA+DASH HC | 1 + 1 | 1.2 + 1.2 | 0.9 + 0.9 |
| TARGA MAX + huile | 0.35 à 0.5 | 0.6 | 0.6 |
| VESUVE MAX + huile | 0.2 | 0.25 | 0.4 |

Dose* efficace hors situation de résistance aux FOPS/DIMES.

Source : Guide cultures Chambres d'agriculture Bourgogne Franche-Comté.

* **Ravageurs** :

Dès le semis, installez une cuvette. A surveiller :

- Petites altises (altises des crucifères) : période de sensibilité du colza, levée à B3-B4. Seuil de nuisibilité = si plus de 80 % des pieds présentant des morsures et 25 % de surface foliaire détruite. **Observez absolument la ou les bordures de votre parcelle de colza qui jouxte d'anciens champs de colza (récolté en juillet). Dès que le colza est levé, le suivi doit être réalisé tous les 2 à 3 jours et de façon régulière, compte tenu de la rapidité à laquelle les dégâts peuvent se faire.**
- Grosses altises (altise d'hiver): période de sensibilité, levée à B3-B4. Surveillez votre cuvette. Seuil de nuisibilité = plus de 80 % des pieds présentant des morsures.
- Pucerons : à surveiller lors des six premières semaines de végétation ou jusqu'à environ 6 feuilles. Seuil de nuisibilité = plus de 20 % de pieds porteurs de pucerons.

Sur le terrain :

Aucune capture d'altises dans les cuvettes, parfois une ou deux mouches de tenthrède. Dans le réseau de parcelles (15) de colza observées ce jour où il n'y a pas de souci particulier, deux problèmes ravageurs sont tout de même identifiés :

- A Saint-Aubin comme on pouvait s'y attendre, les petites altises sont en train de s'installer dans le coin qui est contiguë à une ancienne parcelle de colza. Cette dernière a été déchaumée mardi dernier. Les altises, n'ayant plus de colza, traversent le chemin pour venir s'installer dans celui semé le 5/08. Même si la plupart des pieds présentent des morsures, le colza au stade 4-5 feuilles supportent pour l'instant cette attaque. On remarque la présence de petites altises, généralement une sur moins de 5 % des pieds.



Parcelle déchaumée, plus de repousses de colza



La petite altise passe dans la parcelle voisine de colza

L'année dernière chez ce même agriculteur, les petites altises avaient totalement détruit 2 m de bordure alors que les pieds étaient au-delà du stade 4 feuilles. Il faut donc être vigilant et assurer une surveillance quotidienne. S'il faut intervenir, ne traiter que les surfaces attaquées. Il est rarement utile de traiter toute la parcelle car la petite altise progresse généralement dans la parcelle. Par contre, il est souvent nécessaire en cas de grosse attaque de renouveler très rapidement (2 à 7 jours) le traitement au point que certaines fois l'agriculture abandonne la lutte. Sur les quelques résultats d'analyses effectués ces dernières années, on ne peut pas dire que les petites altises sont résistantes aux insecticides. Mais plutôt que leur nombre est tel qu'il est difficile d'en venir à bout surtout si le colza est à un stade jeune.

- A Annoire, des pertes importantes dès la levée ont été constatées (semaine dernière) mais de façon irrégulière. Lorsque la partie supérieure n'est plus, on trouve fréquemment en terre la base de la tige. Les pieds encore présents dans ces zones présentent des cotylédons attaqués et rabougris (voir photos). Il est possible que ce soit *Nysius cimoides* appelés plus couramment punaises. Nous ne l'avons pas observé sachant que la larve mesure 1 à 1.5 mm et que les dégâts datent d'une semaine. Elle est signalée actuellement dans de nombreuses régions. Aucun insecticide n'est autorisé, seule la pluie ou une irrigation semble présenter une certaine efficacité. Ce que d'ailleurs l'agriculteur prévoit après le ressemis partiel de sa parcelle.



Aspect des tiges après avoir dégagé la terre les recouvrant.

AMBROISIE

Ci-dessous, un seul pied d'ambroisie dans une parcelle de soja situé après Mont Sous Vaudrey en direction de Belmont. Aucune hésitation à avoir, il a été arraché et laissé sur place car à ce stade (tout début floraison) la graine n'est pas viable. Cependant en cas de présence de pollen se munir d'un masque adapté et de gants.



Pied d'ambroisie isolé dans une parcelle de soja

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.